



cession de parts sociales entre associés

Par **laurenchet**, le **04/01/2013** à **16:32**

bonjour

je detiens 50% des parts dans la société dans laquelle je travaille tout comme mon associé qui lui est gérant . nous sommes tous les 2 salarié .

nous ne nous entendons plus du tout ,la tension est à son maximum et comme je ne supporte pas le conflit , je souhaite lui vendre mes parts . (dommage car la société marche très très bien)

le probleme est qu'il ne veut pas me les racheter au prix que je veux (qui est tout à fait honnête).

que dois je faire ? et que puis je faire ?

quels sont mes droits ?

merci

cordialement

david

Par **Legalacte**, le **05/01/2013** à **12:40**

Bonjour,

Vous devez relire vos statuts pour voir si vous pouvez vendre vos parts sociales à n'importe qui. Si c'est le cas, essayer de trouver un autre acheteur, et si vous devez proposer en priorité ces parts à votre associé, si vous avez une autre proposition, il devra s'aligner sur celle ci.